1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourtours de l'opération et sont suffisants pour accueillir les futures constructions.
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUi	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUi	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques.
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
UIc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
UIa	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Ae (1)	STECAL correspondant aux silos agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à faire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière aubrisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Nf (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nlc (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Nt (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu.
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Pontlevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL activités reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 041 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès viaire	Commune de Chissay-en-Touraine	285 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Vallières-les-Grandes	171 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Pontlevoy	410 m²
6	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	534 m²
7	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	830 m²
8	Elargissement de la voie	Commune de Pontlevoy	80 967 m²
9	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	516 m²
10	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	1 376 m²
11	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	467 m²
12	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	396 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Pontlevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Monthou-sur-Cher	170 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	5 341 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	2 150 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	6 617 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	2 147 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	1 297 m²
20	Création d'un accès viaire	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	629 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	6 185 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	6 970 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	700 m²
24	Extension du cimetière	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	2 741 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	1 096 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	1 849 m²
27	Création d'un accès viaire	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	1 157 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverolles-sur-Cher	1 138 m²

Légende

- Eléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
- Mare protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme (36)
- Arbres protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (8)
- Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
- Abords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme (4)
- Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (111)
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (82)
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle (2)
- Côte de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
- Emplacement réservé (28)
- Espace boisé classé (151)
- Instaurer mixité sociale obligatoire au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme (1)
- Parcs, bois et jardins protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (35)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (40)
- Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L.111-6 à L.111-10 du Code de l'urbanisme
- Présence d'une ancienne décharge
- Site classé
- Site inscrit
- Forêt domaniale de Montrichard
- Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Monthou-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher
- Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENGY à Céré la Ronde
- Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

PLUi

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

VALLIERES-LES-GRANDES - Agglomération

04b
V1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 09 décembre 2019,

Approuvant l'élaboration du PLUi du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher controis,

Le Président,
Jean-Luc BRAULT

Agence Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 SAUMUR

Tel: 02 41 51 98 39

Mél: contact@urban-sm.fr

15 A, rue des Entrepreneurs
41700 CONTRES

Tel: 02 54 79 15 50

ECHELLE:
1:2 000

SOURCE :
DGFIP – Cadastre (PCI Vecteur)
Droits réservés – Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

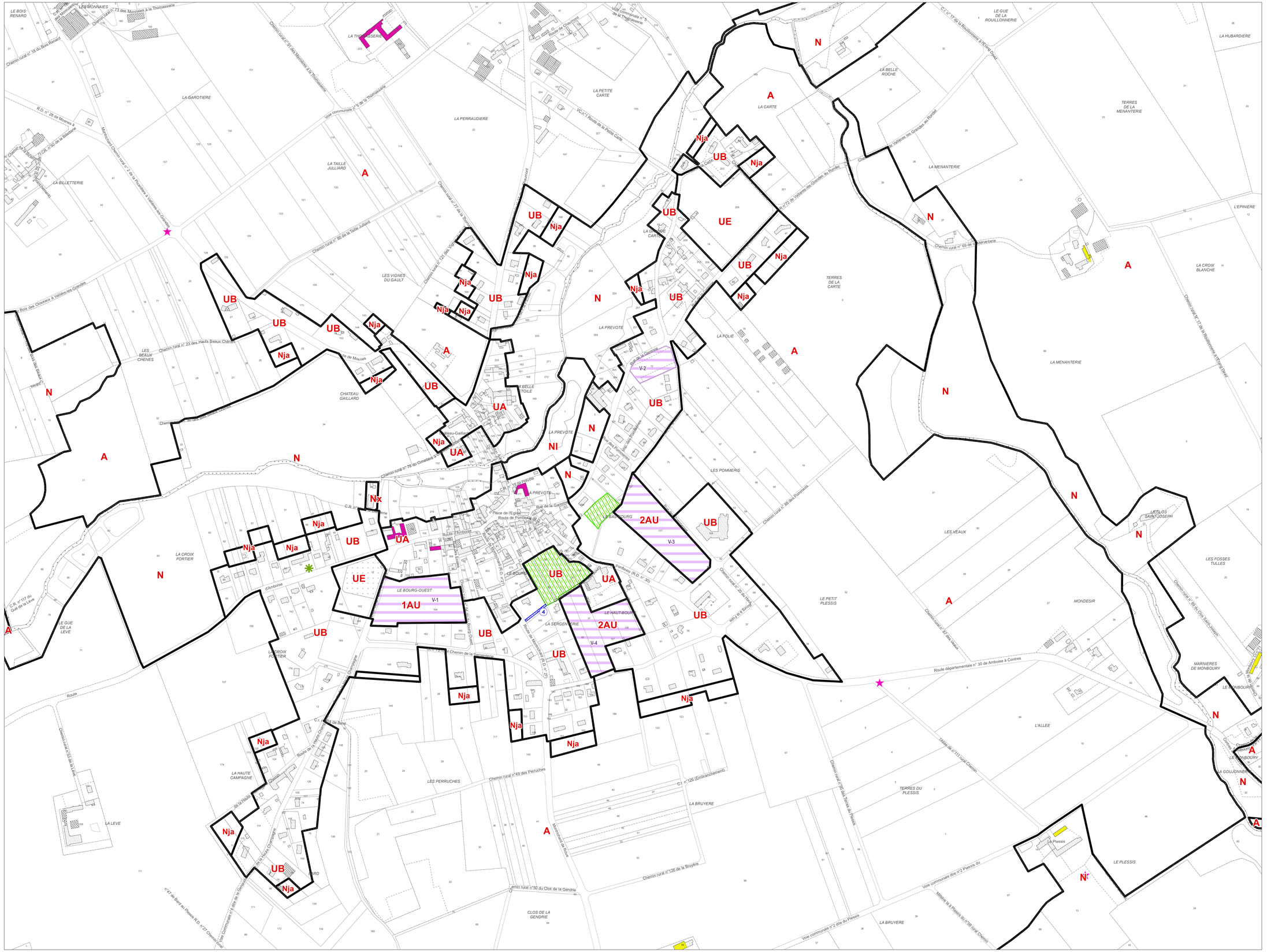

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservant les pourtours de l'opération et sont suffisants pour accueillir les futures constructions.
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUi	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUi	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
UIc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
UIe	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Ae (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
At (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Nf (1)	STECAL correspondant au projet autoroutier de création d'une salle de formation, d'hébergement du péon et et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Njs (233)	STECAL correspondant aux jardins ouvriers et transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquelle la construction d'abris de jardin est d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nlc (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisantles constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Nt (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation locataire et mitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergements touristiques ccomo
Nra (1)	STECAL autorisantles aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Pontlevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL activités reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

Liste des emplacements réservés			
N°	Destination	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay en Touraine	3300 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Chissay en Touraine	400 m²
3	Création d'un accès voiers	Commune de Chissay en Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Fatières les Grandes	400 m²
5	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	430 m²
6	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	524 m²
7	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	800 m²
8	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	1 000 m²
9	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	500 m²
10	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	1976 m²
11	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	40 m²
12	Création d'un accès voiers	Commune de Pontlevoy	40 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Pontlevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montrichard sur Cher	170 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	5 240 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	1 000 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	6 620 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	2 247 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	1 200 m²
20	Création d'un accès voiers	Commune de Saint-Julien de Chédon	300 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	6 380 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	4 970 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard Val de Cher	780 m²
24	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien de Chédon	1 000 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien de Chédon	2 000 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien de Chédon	1 880 m²
27	Création d'un accès voiers	Commune de Saint-Georges sur Cher	1 320 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverolles sur Cher	1 130 m²

Légende

- Elements du petit patrimoine protégés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
- Mares protégés au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme (38)
- Alignements protégés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
- Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme
- Linéaires au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
- Abords du cours d'eau ou des fossés protégés au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
- Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme (111)
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (60)
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou d'affecter l'accueil d'une clientèle (2)
- Cône de vue à préserver au titre du l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
- Emplacement réservé (28)
- Espace boisé classé (161)
- Indiceur mixité sociale obligatoire au titre de l'article L 151-15 du Code de l'urbanisme (1)
- Parcs, bois et jardins protégés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme (35)
- Secteur Nesant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
- Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L 111-6 à L 111-10 du Code de l'urbanisme
- Présence d'une ancienne décharge
- Site classé
- Site inscrit
- Forêt domaniale de Montrichard
- Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montlouis-sur-Cher et Montrichard Val de Cher
- Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de ETORKINOV à Céré la Ronde
- Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

PLUi

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

VALLIERES-LES-GRANDES - TC (nord)

04e
V2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 09 décembre 2019,

Approuvant l'élaboration du PLUi du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher controis.

Le Président,
Jean-Luc BRAULT

Agence Val-de-Loire
Zone Ecopark
Rue des Petites Granges
49400 SAUMUR

Tel : 02 41 51 98 39

Mail : contact@urban-sem.fr

VAL DE CHER CONTROIS
Services de proximité

15 A, rue des Entrepreneurs
41150 CONTROIS

Tel : 02 54 79 15 50

ECHELLE :
1/5 000

SOURCE :
DGFIP – Cadastre (PCI Vecteur)
Droits réservés – Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourtours de l'opération et sont suffisants pour accueillir les futures constructions.
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUi	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUi	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques.
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
UIc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
UIa	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Ae (1)	STECAL correspondant aux silos agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière aubriaie
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Nf (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nlc (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Nt (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu.
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Pontlevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL activités reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 541 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès viaire	Commune de Chissay-en-Touraine	285 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Vallières-les-Grandes	171 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Pontlevoy	410 m²
6	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	534 m²
7	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	830 m²
8	Elargissement de la voie	Commune de Pontlevoy	80 967 m²
9	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	518 m²
10	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	1376 m²
11	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	467 m²
12	Création d'un accès viaire	Commune de Pontlevoy	396 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Pontlevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Monthou-sur-Cher	170 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	5 341 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	2 150 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	6 612 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	2 147 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	1 297 m²
20	Création d'un accès viaire	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	629 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	6 185 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	6 970 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-Val-de-Cher	700 m²
24	Extension du cimetière	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	2 741 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	1 086 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	1 849 m²
27	Création d'un accès viaire	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	1 517 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverolles-sur-Cher	1 138 m²

Légende

- Eléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (21)
- Mare protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme (36)
- Arbres protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (8)
- Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
- Abords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme (4)
- Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (111)
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (82)
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle (2)
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (1)
- Emplacement réservé (28)
- Espace boisé classé (151)
- Instaurer mixité sociale obligatoire au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme (1)
- Parcs, bois et jardins protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (35)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
- Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L.111-6 à L.111-10 du Code de l'urbanisme
- Présence d'une ancienne décharge
- Site classé
- Site inscrit
- Forêt domaniale de Montrichard
- Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Monthou-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher
- Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENGY à Céré la Ronde
- Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

PLUi

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

VALLIERES-LES-GRANDES - TC (sud)

04c
V3

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 09 décembre 2019,

Approuvant l'élaboration du PLUi du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher controis,

Le Président,
Jean-Luc BRAULT

urban sm
L'innovation au service du vivre ensemble
URBANISME | PAYSAGE | ARCHITECTURE

Agence Val-de-Loire
Zone Ecopare
Rue des Petites Granges
49400 SAUMUR

Tel: 02 41 51 98 39

Mél: contact@urban-sm.fr

VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

15 A, rue des Entrepreneurs
41700 CONTRES

Tel: 02 54 79 15 50

ECHELLE:
1:5 000

SOURCE :
DGFIP – Cadastre (PCI Vecteur)
Droits réservés – Octobre 2019
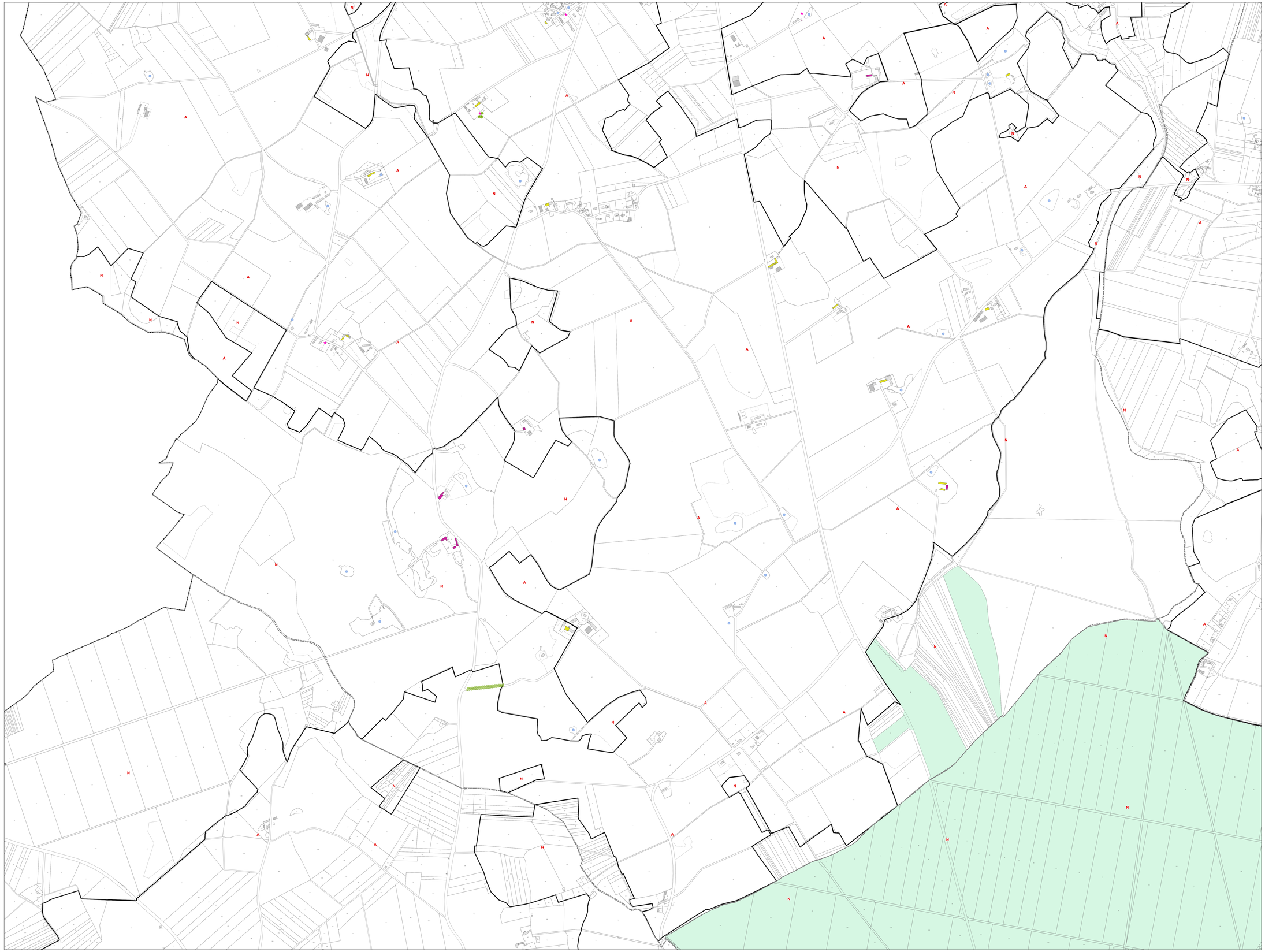
Date du document : 29/11/2019